Le logement en Martinique, un parcours résidentiel atypique



24 Mars 2017













Le logement en Martinique

Ce diagnostic s'effectue dans le cadre d'un partenariat entre :

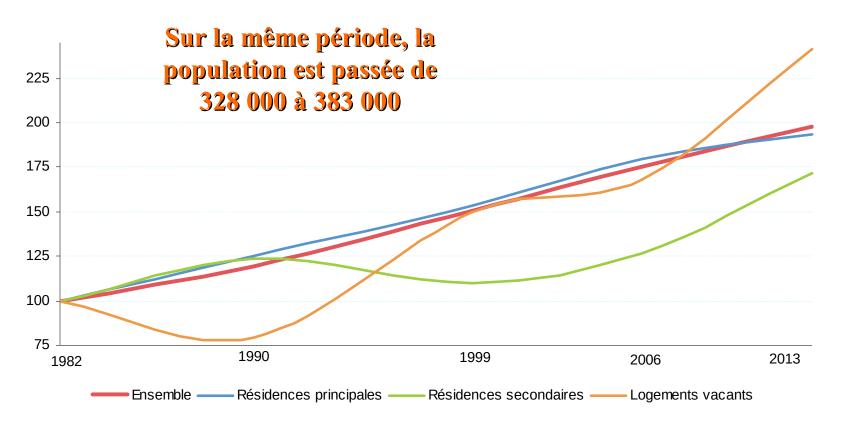
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique
- La Communauté d'Agglomération du Pays nord Martinique
- La DEAL de Martinique
- L'Insee Antilles-Guyane

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des communes de Martinique

L'échantillon de 2 250 logements ne permet pas de résultats au niveau communal

Le parc de logements a doublé en 30 ans

Évolution du nombre de logements depuis 1982 (base 100 en 1982, soit 103 000 logements contre 204 000 en 2013)



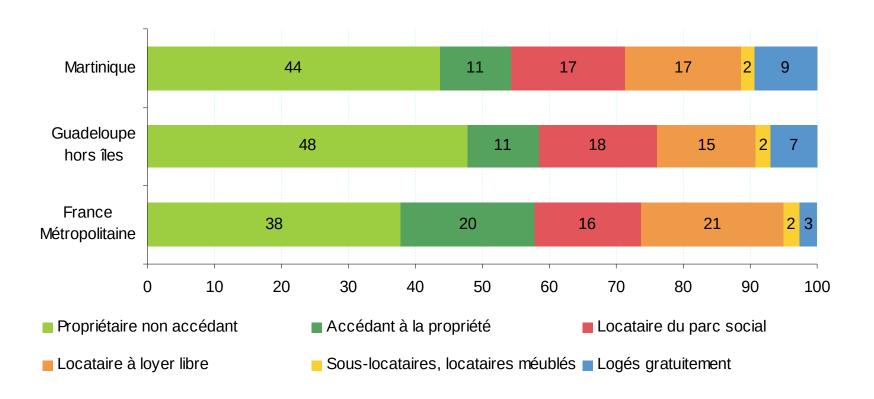
Champ: Logements ordinaires - Martinique

Source : Recensements de la population – Exploitations principales et dénombrements



Seuls 11 % des ménages sont propriétaires accédants, deux fois moins qu'en métropole

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation (en %)

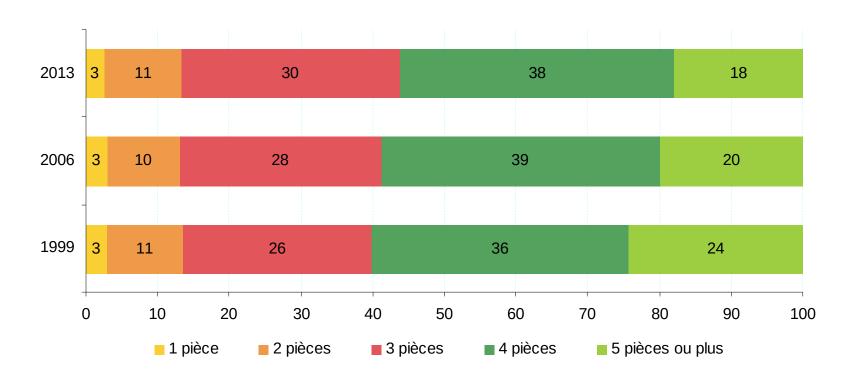


Champ : Ensemble des résidences principales



De moins en moins de grands logements d'au moins cinq pièces

Répartition des résidences principales de Martinique selon le nombre de pièces entre 1999 et 2013



Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Trois fois moins de surface pour les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales

Indicateur de taille et d'occupation selon la composition familiale du ménage

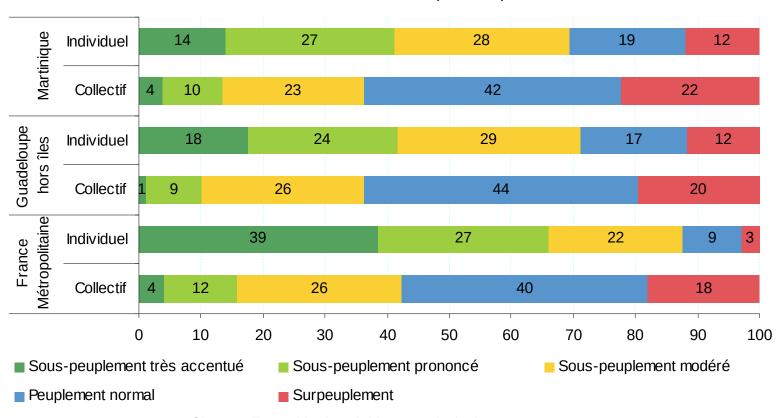
		Personne seule	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Plusieurs pers. sans famille
Par logement	Surface moyenne (en m²)	73	77	92	91	88
	Nombre moyen de pièces	3,4	3,5	4,0	4,0	4,3
	Nombre moyen de personnes	1,0	2,8	2,3	4,0	2,8
Par personne	Surface moyenne (en m²)	73	27	40	23	31
	Nombre moyen de pièces	3,4	1,2	1,7	1,0	1,5

Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Sept maisons sur dix sont en situation de souspeuplement (9 sur 10 dans l'hexagone)

Répartition des résidences principales selon l'indice d'occupation par type d'habitat (en %)

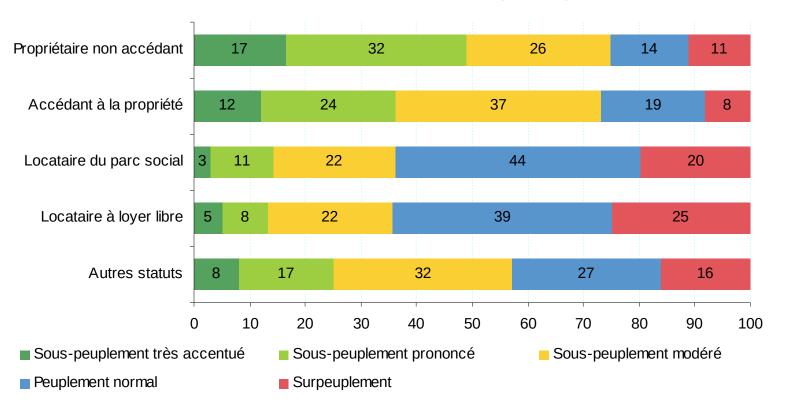


Champ : Ensemble des résidences principales



Un logement loué sur quatre en surpeuplement dans le social, un sur cinq dans le secteur à loyer libre

Répartition des résidences principales selon l'indice d'occupation par statut d'occupation (en %)

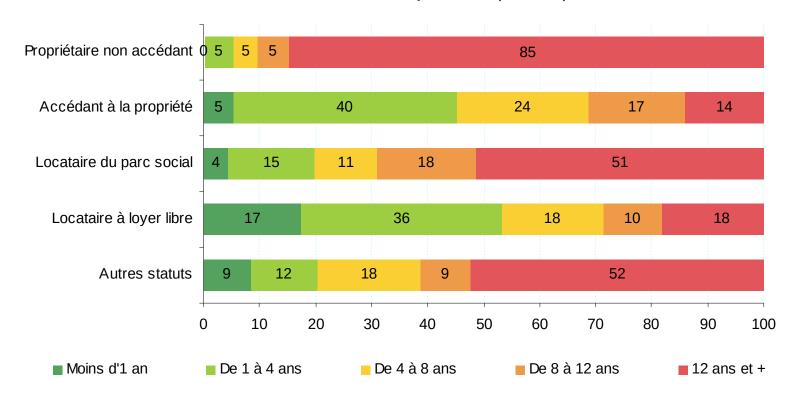


Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Une mobilité faible, qui peut expliquer le surpeuplement

Répartition des ménages selon l'ancienneté d'occupation du logement par statut d'occupation (en %)

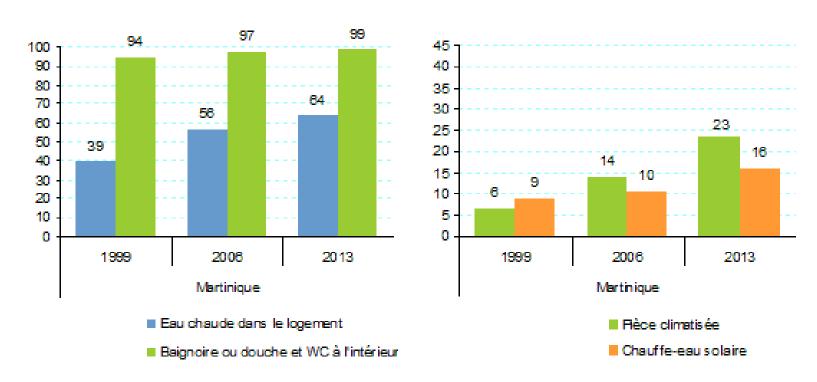


Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Amélioration des équipements sanitaires des logements, mais moins des 2/3 des logements disposent de l'eau chaude

Evolution des parts de résidence proposant : Les éléments sanitaires Les éléments de confort

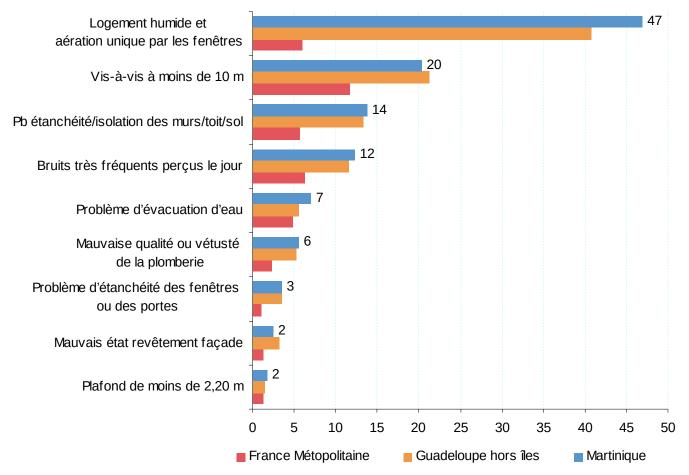


Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Les défauts les plus fréquents sont l'humidité et la présence d'un vis à vis à moins de 10 mètres

Part des logements comportant des « défauts graves » par type de défaut (en %)

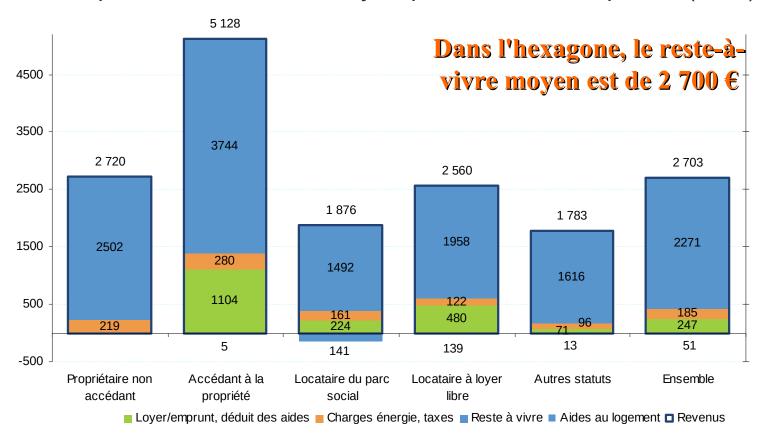


Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Un reste à vivre plus faible que dans l'hexagone

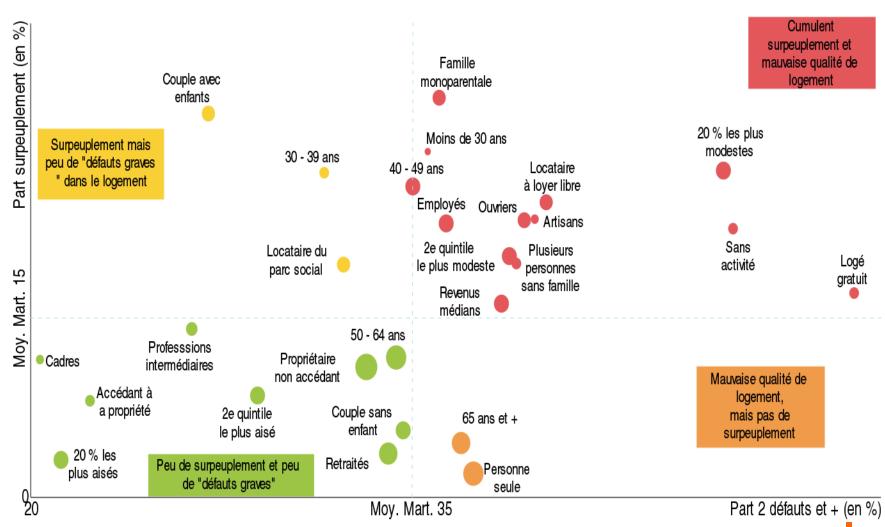
Décomposition du revenu moyen par statut d'occupation (en €)



Champ: Ensemble des résidences principales – Martinique au 01/01/2014



Les plus modestes touchés par le mal logement





Merci de votre attention

Contact: Christophe BASSO

Tél.: 0596 60 73 51

0696 34 52 66

Courriel: christophe.basso@insee.fr

Insee

Insee – ServiceTerritorial de Fort de France Centre Delgrès, Entrée C, 3ème étage Boulevard de la Pointe des sables BP 641, 97262 Fort-de<u>-Fran</u>ce Cedex





Informations statistiques:
www.insee.fr / Contacter l'Insee
09 72 72 4000
(coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Le concept de sur / sous peuplement

Définition:

Basé sur des critères de nombre de pièces, de superficie et de composition des ménages.

Sont considérées comme pièces, chacune des pièces habitables, y compris la cuisine d'au moins 12 m² et les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement. Ne sont pas prises en compte les pièces professionnelles et les vérandas/varangues.

Le ménages sont considérés en situation de surpeuplement lorsqu'ils n'offrent pas au minimum 18m² par personne, ou n'ont pas au minimum :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour la personne de référence du ménage et son conjoint (hormis pour les logements d'une pièce de plus de 25 m² occupés par une seule personne)
- une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence
- une pièce pour les autres personnes non célibataires et pour les célibataires de 19 ans et plus
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

Les ménages sont en situation de sous-peuplement :

- modéré, quand les ménages disposent d'1 pièce de plus que nécessaire.
- prononcé, quand les ménages disposent de 2 pièces de plus que nécessaire.
- très accentué, quand les ménages disposent d'au minimum 3 pièces de plus que nécessaire.

